

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 AOUT 2014 A 21H00

PRESENTS : M. Laurent Grandsimon, M. Jérôme Lurie, Mme Marie-Rose Haurine, M. Hervé Marcahand, M. Jean-Bernard Carrère, M. Laurent Cazaux, Mme Agnès Demoury, M. Romain Estrade, M. Jean-Claude Le Borgne, M. Alain Lescoules, Mme Florence Marque, Mme Séverine Mauriès-Lauberton, Mme Elisabeth Pourtet

EXCUSES : Mme Magalie Salis (donne procuration à M. Alain Lescoules)
Mme Annie Sagnes (donne procuration à M. Jérôme Lurie)

Monsieur Jérôme Lurie est secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le maire demande s'il y a des observations sur les comptes rendus des 2 séances précédentes :

- Séance du 10/07/2014 : il n'y aucune observation. Le procès verbal est validé.
- Séance du 16/07/2014 :

• Monsieur Lescoules intervient : il déplore que les propos tenus par l'opposition n'aient pas été rapportés intégralement dans ce procès verbal. Il reconnaît que le débat était houleux et difficile à retranscrire mais pourquoi, alors, avoir choisi de mentionner seulement les propos de Madame Sagnes, et de plus pas fidèlement.

Il demande que les termes choisis par Madame Sagnes soient précisément retranscrits : celle-ci a qualifié la situation de fin de carrières des cadres de « parachutes dorés ».

Le maire répond que cette formulation sera intégrée au compte rendu du 16/07/2014.

• Monsieur Lescoules souhaite ensuite évoquer avec ses colistiers en « questions diverses » les points suivants :

Mme Pourtet : abattoir

Mr Carrère : micro -centrale et contrat h07

Mme Salis : les rythmes scolaires

Mr Le Borgne : travaux post crue, sécurisation, situation financière, calendrier etc...
assainissement, courrier Christelle Gaye et nuisances diverses. (résidence de l'yse, etc)

Mr Estrade : J.Club, Luzéa, Barèges.

Mme Mauriès Lauberton : défense des services publics, centre de tri, service urbanisme ddt argelès gazost, maternité de lourdes et hôpital. Occupation du domaine public et équité. Projet Place de l'église. Concertation. manifestations culturelles.

Mr Lescoules : situation de la station de ski, du personnel d'encadrement, de l'embauche d'un directeur et interrogations diverses.

Réaction au bulletin municipal : côté village.

Affaire M.Dhoudain .

Affaire M.Laporte.

Monsieur le maire donne son accord.

On passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour.

1) Luzéa

1-1) Renouvellement de la ligne de trésorerie

Le 10 juillet dernier, le Conseil municipal a pris une délibération donnant mandat à la Directrice des Thermes pour demander au Crédit Agricole de Luz le renouvellement de la ligne de trésorerie pour une durée de 12 mois.

La Caisse Régionale du Crédit Agricole Pyrénées Gascogne a adressé une proposition aux conditions suivantes :

Montant : 200 000 €

Durée : 12 mois
Index : moyenne mensuelle de Euribor 3 mois,
Marge sur index : +1.80 %
Dernière valeur connue de l'index en 05/2014 : 0.304%
Frais de dossier : 1000 €
Durée de validité de la proposition : 22/08/2014

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve à l'unanimité l'offre proposée par le Crédit Agricole,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt à venir.

1-2) Choix de la maîtrise d'œuvre pour la mise en place d'une pompe à chaleur

Monsieur le maire rappelle la procédure :

- Estimation du montant des travaux : 268 000€ HT
(mise en place d'une pompe à chaleur)
- Envoi de l'avis à la publication : 20/06/2014
- Support de publication : sites internet
(vallée des gaves, marchés online, luz.org)
- Critères de sélection : 40% prix (10 points)
60% références (40 points)

6 plis ont été reçus dont 1 hors délai.

Après analyse des offres, il est proposé d'attribuer le marché au bureau d'études CODEF Ingénierie qui possède les plus solides et nombreuses références en milieu thermal pour un montant HT de 32 000€ HT, soit un taux de 11,94%.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'attribuer le marché à CODEF Ingénierie.

1-3) Dossier de demande de subvention pour l'installation d'une pompe à chaleur au contrat de Pays – Lourdes et vallées des gaves

Monsieur le maire présente le projet de mise en place d'une pompe à chaleur eau-eau dans l'établissement thermal.

Un audit énergétique réalisé fin 2011 a démontré l'intérêt de cet investissement à la fois sur les plans économique avec une réduction attendue de la facture énergétique des Thermes en augmentation constante, et environnemental par la diminution du recours à des énergies fossiles.

Le coût de l'opération est estimé à 299 983,50 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

- Subvention sollicitée auprès du conseil régional : 89 995,05 €
- Subvention sollicitée auprès de l'ADEME : 104 994,23 €
- Autofinancement 104 994,23 €

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve le plan de financement présenté et autorise monsieur le maire à demander les subventions détaillées ci-dessus auprès des partenaires financiers Région et ADEME dans le cadre de la programmation 2014 – AXE II Mesures 6 et 7 du contrat de Pays de Lourdes et des vallées des gaves.

1-4) Choix de la maîtrise d'œuvre pour la rénovation de 6 cabines de bains thermales

Le maire détaille le projet de rénovation de 6 cabines de bains d'hydromassage à Luzéa :

- 5 cabines seront entièrement rénovées avec changement de 5 baignoires présentant les dernières améliorations techniques.
- 1 cabine sera transformée pour accueillir une clientèle handicapée avec une baignoire adaptée.

Dans les 6 cabines, des travaux de maçonnerie, menuiserie, carrelage, peinture, plomberie, ventilation, chauffage et d'électricités s'imposeront.

Les travaux sont estimés à la somme de 131 333 € HT.

Il est proposé de faire appel à Monsieur Vernet comme maitre d'œuvre puisque celui-ci connaît parfaitement l'établissement thermal, par application de l'article 28 du code des marchés publics dans son alinéa III, dans la mesure de l'offre de Monsieur Vernet est de 10 200€ HT.

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'honoraires avec Monsieur Vernet pour un montant HT de 10 200 €.

2) Fermetures et ouvertures de postes dans les services techniques de la mairie

2-1) Fermetures de postes

Compte tenu du départ à la retraite de 2 agents des services techniques, Henri Pourtet et Pierre Latapie respectivement le 30/06/2014 et le 31/08/2014, il est nécessaire de fermer les 2 postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe sur lesquels ils étaient.
Cette décision est prise à l'unanimité.

2-2) Ouvertures de postes

En remplacement des 2 fermetures de postes mentionnées ci-dessus, il est nécessaire d'ouvrir 2 postes d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet sur la base de 35h hebdomadaires sur les missions suivantes :

- espaces verts
- maçonnerie, entretien des bâtiments, travaux publics, conduite d'engins.

Les postes seront pourvus ultérieurement compte tenu de délais réglementaires à respecter en matière de vacances d'emploi, par Monsieur Fabrice David sur les espaces verts et par Monsieur Frédéric Dumaine sur les travaux publics, maçonnerie, bâtiments publics à l'issue de son contrat aidé.

Madame Elisabeth Pourtet demande si cette personne sait déneiger. Le maire répond que Monsieur Dumaine a déjà effectué cette tâche comme employé de la ville l'hiver 2013-2014.

3) Marchés publics

3-1) Remise en état de la voirie communale de Soucastet – avenant n°1 au marché de travaux

Le marché initial notifié le 6/11/2013 à l'entreprise Colas s'élève à la somme de 106 495,31 € HT sur une enveloppe disponible au niveau des dossiers « crues » de 168 000€ HT et une inscription budgétaire 2014 de 125 000 € HT.

L'avenant en plus-value proposé tient compte des quantités réellement réalisées et crée également des prix nouveaux.

Il s'élève à la somme de 19 039,32 € HT.

Le nouveau marché atteint donc la somme de 125 534,63 € HT soit 150 641,56 € TTC.

Le conseil municipal à 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, autorise monsieur le maire à signer cet avenant.

3-2) Réparation de la voirie au niveau du pont de l'Yse – Avenant n°1 au marché de travaux

Le marché initial notifié le 26 mai 2014 à l'entreprise Colas s'élève à la somme de 40 201,26 € HT sur une enveloppe « crue » disponible de 169 900 € HT et une inscription budgétaire 2014 de 60 666 € HT.

L'avenant en plus-value proposé d'un montant de 1780 € HT tient compte des quantités réellement réalisées

Le nouveau marché s'établit donc à la somme de 41 981,26 € HT soit 50 377,51 € TTC.

Le conseil municipal à 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, autorise monsieur le maire à signer cet avenant.

4) Décisions modificatives

4-1) Décision modificative n°1 - budget annexe assainissement

Suite à la crue de juin, les égouts se sont ensablés au dessus de chez Monsieur Artigalet au niveau de la traversée de l'Yse.

Après consultation d'entreprises, des travaux d'un montant de 5 585€ sont nécessaires.

Une subvention de 3 909€ de l'Agence Adour Garonne est prévue.

Une économie de 1 676€ sur le remplacement du dégrilleur de la station d'épuration a été réalisée.

La décision modificative n°1 se présente donc ainsi :

Imputations	Intitulés	Dépenses	Recettes
	Section d'Investissement		
21351 ONA	Aménagement bâtiment d'exploitation	- 1 676.00	
21532 ONA	Réseau assainissement	5 585.00	
13111 ONA	Subvention Agence Adour Garonne		3 909.00
	TOTAL GENERAL	3 909.00	3 909.00

Le Conseil Municipal, après délibération :

APPROUVE à 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, la décision modificative n°01 (**DM01**) proposée du budget Annexe de la Régie ASSAINISSEMENT de la collectivité de l'exercice 2014, comme indiqué ci-dessus.

4-2) Décision modificative n°1 - budget principal

Monsieur Laurent GRANDSIMON, Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à un ajustement de crédits, en section de fonctionnement, sur le budget PRINCIPAL de la collectivité.

La décision modificative se décompose ainsi :

Imputations	Intitulés	Dépenses	Recettes
	Section de Fonctionnement		
6237	Publications	- 2 000.00	
6574	Subventions aux associations	2 000.00	

	TOTAL GENERAL	0.00	0.00

Le Conseil Municipal, après délibération :

APPROUVE à 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention la décision modificative n°01 (**DM01**) proposée du budget PRINCIPAL de la collectivité de l'exercice 2014, comme indiqué ci-dessus

5) Versement d'une subvention exceptionnelle au comité de jumelage

Dans le cadre des missions et des échanges en lien avec les Villes Jumelées « HÖCHBERG » et « BASTIA-UMBRA », le Comité de Jumelage organise diverses manifestations et reçoit une délégation officielle à Luz-Saint-Sauveur du 09 au 13 septembre 2014.

Afin de couvrir les frais d'organisation, il est demandé de bien vouloir autoriser l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 euros au Comité de Jumelage. Les crédits nécessaires seront inscrits au chapitre 65 – article 6574 du budget primitif 2014.

Il vous est proposé, si ces dispositions recueillent votre agrément, de vous prononcer sur cette dotation exceptionnelle.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal

Considérant l'intérêt de consolider les liens avec nos villes jumelées, au titre de l'organisation des diverses manifestations et de l'accueil de cette délégation officielle ;

DECIDE à 13 voix pour, 1 contre, 1 abstention d'attribuer une subvention exceptionnelle de 2 000 euros au Comité de Jumelage de Luz-Saint-Sauveur.

6) Bail proposé par France Domaine pour la fixation des loyers versés pour la future gendarmerie

Le document qu'il était prévu de soumettre à la délibération du conseil municipal était un document provisoire puisqu'il ne s'appliquera que si les travaux atteignent ou dépassent le coût plafond et de plus dépendra du montant de ce coût plafond qui évolue selon des indices propres au Ministère.

Néanmoins ce document n'inclut par les surcoûts architecturaux imposés par Madame Colonel et environnementaux choisis par la maîtrise d'ouvrage pour diminuer les coûts énergétiques (pompe à chaleur air-eau, ardoises avec production d'eau chaude en toiture).

De ce fait, l'estimation du loyer annuel donnée par France Domaine est de 169 000 € au lieu des 177 000 € espérés.

Il est donc proposé au conseil municipal d'attendre l'évaluation par la maîtrise d'œuvre de ces surcoûts, et de la transmettre à la gendarmerie pour que France Domaine revoie d'ores et déjà son estimation de loyer à la hausse.

7) Mise à jour de la numérotation des voies communales

Deux nouvelles constructions ont vu le jour sur la commune de Luz-Saint-Sauveur. L'une située aux Astès sur les parcelles B 913 et 917 et l'autre à Hountalade sur les parcelles B 960 et 1212.

Les propriétaires demandent à présent à la commune de leur attribuer un numéro sur la voirie. Après avoir pris connaissance de la numérotation existante Aux Astès et à Hountalade, Monsieur le Maire propose :

- D'attribuer aux parcelles B 913 et 917 le numéro 11 Les Astès

- D'attribuer aux parcelles B 960 et 1212 le numéro 22 Chemin de Hountalade.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur le Maire et décide que :

- les parcelles B 913 et 917 auront pour numéro 11 Les Astès,
- les parcelles B 960 et 1212 le numéro 22 Chemin de Hountalade.

8) Vote de l'indemnité de conseil et de confection de budget allouée au comptable du trésor

Ces prestations de conseil sont fixées par l'application d'un pourcentage à un barème assis sur le montant des dépenses budgétaires.

En appliquant, comme par le passé un pourcentage de 100%, l'indemnité de conseil atteindra la somme brut de 1 091,03€ ; 994,39€ net.

Le conseil municipal délibère à l'unanimité pour accorder cette indemnité de conseil en fixant un pourcentage de 100%.

9) Questions diverses

9-1) La reconstruction d'un nouvel abattoir

Elisabeth Pourtet : faisant suite au bulletin d'information n°1 du 1^{er} août 2014, je m'interroge sur le sujet « abattoir du Pays Toy ».

Vous dites que le projet suit son cours, que les élus du SIVOM du Pays Toy ont sécurisé le terrain (le foncier) et aussi que les services de l'Etat ont validé un plan de financement à long terme.

Qu'entendez-vous par sécuriser le foncier ? !!!

Ce qui suppose à l'esprit du luzéen et même du valléen, qu'au moins le sous-seing privé est signé entre le propriétaire du terrain depuis quand ? A quelle date sera signé l'acte d'achat définitif ? Si non, je ne vois pas comment un plan de financement peut-être validé à court ou long terme par les services de l'Etat ou par tout autre organisme financier (même pour l'achat d'un véhicule neuf ou d'occasion il faut un bon de commande ou carte grise en bon et du forme).

Que deviendrait l'ancien terrain de Viella ?

J'ose espérer que le montant de remboursement de l'assurance de l'abattoir du Pays Toy est aussi bien à l'abri (validité 1 an et 1 jour) et que ce montant ne servira strictement qu'à la reconstruction de l'abattoir du Pays Toy.

Pouvez-vous nous informer d'une date approximative du début de la reconstruction de cet édifice ?

D'avance je vous remercie pour les réponses à mes questions.

Monsieur le maire : répond qu'un sous-seing privé a été signé entre le SIVOM du Pays Toy et le propriétaire, avec une clause suspensive si le SIVOM n'obtient pas un permis de construire.

Elisabeth Pourtet : pourquoi ne pas l'avoir précisé dans le bulletin municipal car beaucoup de personnes ne l'ont pas compris ainsi.

Le maire : répond qu'il y avait une contrainte de lignes.

Alain Lescoules : vous avez un devoir d'information des élus que nous sommes. Je pense que ce terrain n'est pas conforme : distance par rapport aux habitations et au gave.

Le maire : répond qu'à sa connaissance ce terrain (qui est le premier à droite de la route sens vers Lourdes, juste après le pont de Pescadère) répond aux exigences données par l'Etat. Ceux sont Jean-Louis Noguère et Michel Gabail qui gèrent ce dossier.

Le plan de financement de cette opération est en cours d'élaboration. Les montants et l'origine des subventions sont à fiabiliser et il est trop tôt pour juger de l'impact sur les finances publiques de ce dossier.

Par contre l'obtention du permis de construire est à peu près sûre.

L'assurance a été versée dans le budget du SIVOM.

Romain Estrade : doit-on toujours parler d'un abattoir du Pays Toy ou est-il envisagé la reconstruction de l'abattoir plus en aval hors canton ?

Le maire : répond que Luz souhaite une reconstruction en Pays Toy mais certains élus d'autres communes du SIVOM ne partagent pas cet avis.

Il assure cependant que Messieurs Gabail et Noguère travaillent sur un projet de reconstruction en Pays Toy.

Laurent Cazaux : Quels sont les arguments pour et contre pour chacun de ces 2 scénarios ? Il y a t-il une dérogation possible pour l'AOP si l'abattoir se fait hors canton ?

Le maire insiste sur le fait qu'il faut stratégiquement se dépêcher.

Elisabeth Pourtet : quel va être le devenir du terrain de Viella ?

Le maire : cela va dépendre des travaux prévus par la maîtrise d'œuvre qui travaille sur le Bastan moyen.

Alain Lescoules : demande à ce que les conseillers municipaux de Luz soient destinataires des comptes rendus des séances du SIVOM du Pays Toy.

9-2) La rénovation de la microcentrale

Jean-Bernard Carrère : *Est-ce que vous avez demandé le devis ou retrouvé les documents de facturation du contrôle de la radiographie, visuel et ressuage de la turbine effectué par l'entreprise MECAMIDI au mois de juillet 2011.*

Il faudrait demander un devis à l'entreprise qui effectue les travaux actuellement à la centrale, pour modifier la sortie d'air de la génératrice. Une bâche est installée à la sortie de cette gaine de ventilation qui diminue le bruit généré par la génératrice, mais qui augmente la chaleur à l'intérieur de la génératrice, ainsi nous perdons de la puissance ; les jours de chaleur nous avons une baisse de puissance de 2 950 KW à 2 000 KW, ce qui entraîne une perte d'exploitation.

Il faudrait modifier cette gaine de ventilation en ajoutant des extracteurs associés par un piège à son.

Où en est la signature du contrat H07 ?

Monsieur le maire : répond que ces points vont être vérifiés avec SERHY. Tout est mis en œuvre pour obtenir la signature d'un contrat H07 avec ERDF à compter du 01/11/2014.

9-3) La réforme des rythmes scolaires

Alain Lescoules : comme Magalie Salis lui a donné procuration, Alain Lescoules se propose de relayer ses questions sur la réforme des rythmes scolaires.

Il n'y a aucune répercussion d'un éventuel travail sur les rythmes scolaires dans la population ou les associations.

La communication de la mairie sur ce sujet est inexistante.

Le maire : la fréquentation des temps qui sont de la responsabilité de la commune est aléatoire. L'information sur le contenu des activités sera donnée aux parents par le J Club.

Hervé Marchand : les grandes lignes ont déjà été données aux parents.

Alain Lescoules : il doit y avoir un contenu pédagogique anticipé proposé aux parents.

Marie-Rose Haurine : c'est très difficile d'anticiper.

Séverine Lauberton : le J Club va être le principal opérateur des rythmes scolaires. Quelle est sa situation financière ?

Le maire : il y a des inquiétudes au sein de l'association car des communes ont du mal à participer financièrement et réduisent leur contribution par journée enfant.

L'éventualité d'un transfert de compétences à la communauté de communes est difficile à mettre en œuvre en raison de la gestion imbriquée du périscolaire, du centre de loisirs pour les enfants et de la piscine de l'Hélios par le centre Léo Lagrange à Barèges.

9-4) Les travaux de protection contre les crues, la station d'épuration, le jardin de la poste

9-4.1) Le Gave

Jean-Claude Le Borgne : *Des travaux importants de construction de 5 gués sont maintenant en cours d'achèvement au droit de la station d'épuration et de la commune de Sassis. Pour avoir suivi régulièrement les travaux des crues, je m'étonne que depuis que la nouvelle municipalité de Luz est en place, il n'y a jamais d'élus représentant la commune sur ce chantier et aux réunions.*

Pourquoi, entre autres, ne pas avoir négocié avec le SIVOM et les entreprises pour éviter les dérangements occasionnés par les travaux pendant l'été sur les trois cours d'eau, alors qu'il n'y avait plus de caractère d'urgence.

Une des conséquences directe est le courrier de mécontentement de Madame Christelle Gaye. Celle-ci a adressé une lettre à tous les élus ; avez-vous donné une réponse ?

Monsieur le maire : répond qu'une réponse a été faite à Madame Christelle Gaye et qu'elle a reçu la visite du maire de Sassis et de l'entreprise. Cette réponse peut être communiquée à l'ensemble des élus.

Les travaux avaient été programmés par le SIVOM et l'entreprise un mois avant, puis ont été retardés en raison de la hauteur des eaux.

Romain Estrade : Quelle réponse a été faite à Christelle Gaye pour la dédommager ?

Le maire : répond qu'il lui a été proposé d'annuler la taxe de séjour sur toute la période dite estivale : printemps, été, automne.

9-4.2) Le Bastan

Jean-Claude Le Borgne : *le projet du bureau d'étude est exposé dans les locaux des Coteaux de Gascogne. Je n'ai rien vu sur les plans concernant la remise en eau du canal des moulins. Le virage du cours d'eau qui vient agresser directement CEVEO, mérite de faire des réserves. Qui de la commune suit ce dossier ?*

Le maire : • concernant le canal des moulins, la commune a étudié la possibilité de le réalimenter cet été mais les travaux étaient coûteux et de toute façon auraient été détruits lors de l'aménagement définitif du Bastan.

• concernant le virage du Bastan qui vient sur CEVEO, les hydrauliciens souhaitent s'appuyer sur la digue existante, rive gauche.

9-4.3) L'Yse

Jean-Claude Le Borgne : *avez-vous des informations sur l'élargissement du pont de l'Yse ? Quelles conséquences pour les riverains ?*

Les travaux d'urgence en prévention d'une nouvelle crue sont-ils déterminés et les six points définitifs sont-ils exécutés ?

Le rapport de l'étude hydraulique de l'Yse est attendu pour le 4 septembre 2014. Ce document sera-t-il exposé et qui prendra la responsabilité du choix du tracé de l'Yse notamment au droit des propriétés Pascau ?

Quand nous présenterez-vous le calendrier, le point financier et de sécurisation des travaux de crue ?

Le maire : l'élargissement du pont sur la RD129 a bien été obtenu, sur une enveloppe de l'Etat, du conseil général, et du conseil régional (600 000 € HT). Cela ne coûtera rien à la commune.

La période de réalisation et les conséquences pour les riverains immédiats sont inconnues pour l'instant.

Enfin, les six points d'urgence identifiés sur le torrent de l'Yse ont bien été traités.

Jean-Claude Le Borgne : où en est-on sur l'aménagement de la confluence entre le gave et l'Yse ? Qui décidera en fin de course ?

Le maire : il a été demandé à notre maîtrise d'œuvre qui compte un hydraulicien de proposer plusieurs solutions mais en veillant à leur crédibilité car l'Etat est très attentif.

Le scénario du maintien du lit actuel avec un bras de décharge en biais sur la droite est à exclure.

Il reste donc 2 solutions :

- tout droit si c'est possible
- en biais, si la première solution est refusée.

Si on va tout droit, il faudra une passerelle car le pont ne sera pas refait.

L'inconvénient du passage en biais, c'est qu'il s'apparente à une plage de dépôt sur un terrain agricole, en raison de la faible pente.

Romain Estrade et Jean-Claude Le Borgne souhaitent assister à la réunion où seront présentés les différents scénarios.

9-4.4) La station d'épuration

Jean-Claude Le Borgne : dans l'attente du transfert de l'assainissement à la CCPT, quelles sont les incidences financières et de fonctionnement sur la station de Luz ?

Sa rénovation est subventionnée à 100% Où en sommes-nous de l'avancement du projet ?

Le maire : tout va bien. Didier Buisan va intervenir sur la station d'épuration d'Esquièze, à la demande du maire de cette commune, mais il doit se former en électricité, pour avoir les habilitations nécessaires.

Les participations des communes raccordées vont être recalculées compte tenu de l'entrée de Barèges et Sers dans son intégralité. Une réunion est prévue le 23 septembre.

9-4.5) Le jardin de la poste

Jean-Claude Le Borgne : à force d'entendre que les travaux du jardin de la poste n'ont rien coûté, je me suis enquis auprès de Monsieur Daniel Borderolle pour connaître le prix réel des travaux. Il m'a répondu, je cite « Madame Sagnes m'a également demandé de lui communiquer le coût de ces travaux. Elle vous fournira donc elle-même ce renseignement. » !!!!

Monsieur le maire, adepte de la transparence, avez-vous, demandé à Daniel et plus largement aux chefs de services et personnel communal de ne pas répondre aux demandes légitimes des élus concernant les affaires publiques de la commune ?

Le maire : Annie Sagnes avait prévu de faire le point au conseil municipal sur le coût de l'aménagement de ce jardin. Or, il se trouve qu'elle ne pouvait être présente aujourd'hui.

Je n'ai donné aucune consigne à Daniel ni à aucun autre personnel communal.

9-5) La défense des services publics

9-5.1) Le centre de tri :

Séverine Lauberton : la communauté de communes de Saint Savin a acquis de nouveaux locaux pour un centre de tri.

Où en est donc la défense du centre de tri de Luz ?

Le maire : il a provoqué une réunion avec l'ensemble des parties (la poste, le maire de Pierrefitte, le Président de la communauté de communes de Saint Savin), et a demandé un moratoire pour le personnel de la poste de Luz pendant 3 ans.

La poste a avancé pour défendre son projet des arguments ergonomiques, et de sécurité.

Alain Lescoules : c'est un faux problème : 4 facteurs de la poste de Luz viennent chaque matin de Pierrefitte ou Argelès. Les 2 domiciliés à Luz ne descendent pas.

Le maire : répond qu'il a rencontré les facteurs un par un, et que leur perception est différente.

La délocalisation à Tarbes de l'antenne d'instruction des permis de construire est prévue à compter de l'automne.

Séverine Lauberton : que faites-vous pour défendre ce service basé jusqu'à présent à Argelès ?

Le maire : les maires du canton n'ont pas été informés préalablement de cette décision de l'Etat. Il faut prévoir le financement de ce service au niveau du Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves.

Alain Lescoules : il y a 2 ans, l'ensemble des maires concernés s'étaient mobilisés et avaient réussi à bloquer ce transfert.

9-5.2) Hôpital de Lourdes

Séverine Lauberton : on vient d'apprendre la fermeture de 24 lits à l'hôpital de Lourdes du 14/07 au 23/08 en maternité, cardiologie, chirurgie, soit au plus fort de la saison estivale ! Qu'avez-vous envisagé pour la défense de notre hôpital de proximité !

Le maire : je n'envisage pas de me positionner en fer de lance tout seul. Luz s'associera aux actions menées, et nous n'avons pas été informés.

Romain Estrade : ce déclin est en marche depuis plusieurs années et ces informations sont largement relayées par la presse locale.

9-5.3) Animations de l'été

Séverine Lauberton : il y a eu plein d'animation cet été (20 concerts au moins). Sur quel budget ?

Qui paye ? Le comité des fêtes, l'office de tourisme, la commune ?

Le maire : c'est sur le budget animation de l'office de tourisme.

Alain Lescoules : il n'y a pas de budget animations sur l'office de tourisme et le comité des fêtes a le même budget que l'an passé. Qui paye ?

Marie-Rose Haurine : je fournirai le budget de ces animations lors du prochain conseil municipal.

Romain Estrade : précise qu'au-delà du problème soulevé sur leurs financements, il a beaucoup apprécié ces animations.

Marie-Rose Haurine : se dit très sensible à ces félicitations.

9-5.3) La place de l'église

Séverine Lauberton : vous avez décidé de stopper le projet de la place de l'église. Avez-vous prévenu le cabinet d'architecture de cette décision ?

Le maire : le cabinet Lavigne s'est manifesté, on va lui répondre.

9-5.4) L'occupation du domaine public

Séverine Lauberton : on s'est aperçu que pendant l'été de nombreuses terrasses avaient investi le domaine public. Les redevances correspondantes ont-elles été demandées ?

Le maire : c'est en cours.

Romain Estrade : le lundi, il y a une jardinière qui empêche le passage des pompiers vers la maison de retraite. Cela peut être lourd de conséquences et je vous le dis en tant que pompier. Une simulation pour prouver ce que je dis est facile à faire. Dans le même ordre d'idées, il a été posé de gros blocs près de la colonne à St Sauveur. L'entraînement des pompiers en ravin qui se fait toujours à cet endroit sera désormais impossible sauf à remuer ces gros blocs. Enfin, quand pensez-vous réunir les riverains de la place du 8 mai, place de l'église et Saint sauveur ?

Le maire : une réunion pour la place du 8 mai est prévue le 4 septembre. Mais je souligne qu'il y a eu plus de réunions des habitants en 4 mois que dans les 6 ans de la mandature précédente.

9-5.5) Les thermes

Romain Estrade : vous dites toujours que tout va bien. Quelles sont les perspectives financières pour Luzéa et pour les thermes de Barèges où la commune de Luz participe à hauteur de 20% ?

Le maire, Jérôme Lurie : • pour Luzéa : ces perspectives sont bonnes. La barre des 2 300 curistes sera sans doute atteinte et la remise en forme a bien fonctionné en raison du mauvais temps.

• pour Barèges : aucun résultat n'a été communiqué.

Le maire : les élus de Barèges ne veulent pas entendre parler d'un transfert de compétence thermalisme à la communauté de communes.

Romain Estrade : dans ces conditions, comme Luz peut être dans l'obligation de financer 20% d'un gros déficit, envisage-t-on de se retirer du syndicat mixte des thermes de Barèges ?

Le maire : on n'en est pas encore là.

9-5.6) Luz Ardiden :

Alain Lescoules : Monsieur Grandsimon, cela fait plus de 10 ans que vous donnez régulièrement des leçons de démocratie, en mettant en avant participation et concertation. Mais comme pour beaucoup d'autres choses vos conseils ne sont que des promesses non tenues et votre comportement relève souvent du despotisme.

Des réunions du SIVOM de Luz-Ardiden et de la régie de Luz-Ardiden se sont déroulées durant l'été et aucun procès-verbal n'a été transmis aux élus de l'opposition.

Lorsqu'on connaît le fonctionnement de ces structures, les conséquences et l'impact des décisions qui sont prises sur l'emploi, les finances et l'économie des communes adhérentes, l'information doit d'être faite et les choix et décisions doivent être partagés.

Concernant l'information vous nous devez, à la population et aux élus de l'opposition, de nous la transmettre via des procès-verbaux.

Nous exigeons qu'ils nous soient transmis dans les délais les plus brefs.

Le maire : les procès-verbaux sont à votre disposition aux bureaux du SIVOM de l'Ardiden et de la régie.

Alain Lescoules : sans information à ce jour nous souhaitons donc obtenir des réponses aux questions suivantes :

Vous avez embauché un Directeur de station de d'office du tourisme en laissant entendre qu'une commission d'embauche avait été mise en place dans ce but. Aux dire des personnes concernées c'est Madame Sagnes et elle seule qui a procédé au recrutement et ce choix a été imposé aux autres partenaires. Au-delà de vos engagements de campagne d'embaucher des autochtones ou de les former vous nommez un directeur sur 2 structures où les partenaires financeurs ne sont pas les mêmes, les communes membres de l'office de tourisme n'étant pas identiques à celles de la station de ski. Quelle est la structure qui embauche, qui paie, avec quelle clef de répartition et quel salaire pour quel travail ou quelle feuille de route. Cette personne n'a jamais géré de station de ski. Qui prendra les diverses responsabilités d'ouverture, de fermeture des routes, des remontées, des déclenchements d'avalanches etc... Quel type de contrat sera signé avec lui : public ou privé ?

Le maire : concernant les modalités de recrutement du Directeur, il s'inscrit en faux devant les allégations qui viennent d'être énoncées : 30 personnes faisant partie du conseil d'administration de l'office, du SIVOM, et de la régie de Luz-Ardiden ont reçu les curriculum vitae des 4 meilleurs candidats.

Nous avons reçu 18 candidatures mais il n'y a pas eu de candidatures du canton.

Le profil retenu pour ce directeur est un profil marketing et de communicant car il faut absolument rattraper les journées de ski perdues au fil des années, et c'est cela qui péchait ces dernières années : -30% de fréquentation en dix ans.

Pour le reste, il propose de faire confiance et de donner une chance à ce nouveau Directeur, d'autant plus qu'il y a une bonne équipe de terrain à Luz-Ardiden.

Le Directeur est embauché avec un CDD de 3 ans financé pour 50% par l'office du tourisme et pour 50% par la régie de Luz-Ardiden.

Son salaire est inférieur de 15% à celui de Francis Guiard.

Alain Lescoules : Francis Guiard avait 35 ans d'ancienneté en tant que Directeur de stations de ski. C'est bien la peine de l'avoir trainé dans la boue avec son soi-disant salaire mirobolant pour embaucher un nouveau Directeur avec un salaire inférieur de seulement 15% !

• La communication sur la station :

Alain Lescoules : Nous sommes fin août et les tarifs ne sont pas arrêtés. Comment communiquer dans ces conditions !

Votre volonté de nuire à l'ancienne équipe, votre aveuglement ont fait que l'image de la station de ski de Luz-Ardiden qui devait célébrer ses 40 ans cette année grâce à nous et non grâce à vous est sérieusement écornée à un point que nous sommes très inquiets et c'est peu de le dire. De plus vous pratiquez la chasse aux sorcières et nous comptabilisons à ce jour trois départs et non des moindres, des piliers que sont Francis Guiard, Alain Batan et Marie Toureil, nous sommes très inquiets et la saison est là qui approche sans communication aucune et avec des tarifs qui vont grimper parce que vous avez voulu voter un budget en déséquilibre. Dites-moi quelle est la différence en terme de budget sincère entre l'inscription de recettes déjà réalisées dans le passé bien qu'aléatoires ce qui était le cas des budgets votés jusqu'en 2013 et une inscription des recettes avec une augmentation des tarifs de 3,50€ sans aucun investissement et basée sur le même nombre de journées que 2013/2014. L'honnêteté voulait que l'on décortique le budget prévisionnel et que l'on explique les conséquences des exigences de l'audit de la chambre régionale des comptes sur celui-ci au lieu de fustiger la gestion des prédécesseurs.

Le maire : Vous vous obstinez à dire que l'équilibre global du budget était atteint (déficit de la section de fonctionnement compensé par l'excédent de la section d'investissement) mais dès 2016, il y aurait eu aussi un problème sur la section d'investissement.

Monsieur le maire lit pour corroborer ces propos un page du rapport de la chambre régional des comptes.

Alain Lescoules : Quels tarifs ? Quelle communication ?

Le maire : on attend la validation de nos propositions de tarifs par la chambre régionale des comptes avant de communiquer.

Alain Lescoules : que va devenir le centre de restauration du Bédéret ? Gestion publique ou gestion privée ? Etes-vous encore aveuglé par des promesses faites à des amis ou avez-vous conscience de l'atout que nous avons de pouvoir gérer la restauration dont le chiffre d'affaire n'a jamais cessé de progresser et cela avec un effectif des plus rationnels. Ne sommes-nous pas là pour créer de l'emploi et maintenir au travers de celui-ci certains services publics et par voie de conséquence l'attractivité de notre territoire. Qui est le gérant prévu pour le centre d'accueil d'Aulian ?

Le maire : nous n'avons promis la gérance du Bédéret à personne et il n'est pas sur qu'il y ait une gérance privée car il faut que les candidats soient conscients des difficultés inhérentes au site du Bédéret et les acceptent (route d'accès, fermeture éventuelle des remontées). L'objectif d'une mise en gérance est de faire du restaurant du Bédéret une destination : on irait manger au Bédéret, comme on va manger chez Louissette, ou à la laquette.

Monsieur Batan arrivait certes à équilibrer les comptes du Bédéret mais en l'ouvrant le moins possible. Ce n'est pas notre objectif. Dans l'hypothèse d'une mise en gérance, le personnel sera repris sur Aulian.

Alain Lescoules : est-ce vrai que vous voulez récupérer les locaux de la maison de la montagne ? Si oui pour faire plaisir à qui ?

Le maire : une réflexion est effectivement engagée mais cet hiver le local sera toujours loué aux écoles de ski.

Laurent Cazaux : il est effectivement envisagé d'en faire un véritable bureau de la montagne et non le bureau privé de M. et Mme Nogué.

9-6) Les comptes-épargnes temps des cadres des différents services touristiques

Alain Lescoules : *pourquoi ne pas assumer les signatures de vos prédécesseurs, au sujet des comptes épargne temps nés des lois AUBRY ? Je suis d'autant plus à l'aise que ce n'est pas moi le signataire des accords. Par contre, j'ai personnellement dès 2005, lorsque je suis devenu maire de Luz, constatant leur niveau, demandé à rattraper les provisions pour les années 2000 à 2005 et nous avons chaque année continué pour vous permettre aujourd'hui d'honorer ces engagements. Alors au nom de quoi vous ne voulez pas payer. Chercher un statut qui éviterait de payer c'est vouloir voler des personnes qui ont fait les heures. Ou ils relèvent du domaine privé ce qui est le cas et vous devez exécuter les accords, ou ils relèvent du public et vous leur devez les heures supplémentaires.*

Le maire : on cherche une solution légale pour payer ces heures. D'autant plus que la perception a demandé une délibération.

9-7) Le bulletin d'informations n°1 de Luz

Alain Lescoules : *je ne suis pas d'accord que vous traitiez notre texte sous le titre « Tribune politique », dans la rubrique côté village. Il eut été préférable de titrer « Parole à l'opposition ». Toujours est-il que sur le fond on se demande ce que vous auriez écrit si vous n'aviez pas eu connaissance de notre intervention. Vous avez le beau rôle, celui de l'opportuniste ! Au-delà vous ne trompez personne en cherchant à vous octroyer le projet de la gendarmerie ou encore celui du cinéma en plein air, ce ne sont que des exemples !*

Le maire : la formulation « tribune politique » n'est pas de moi. Mais je ne vois aucun inconvénient pour les éditions à venir à mettre « Parole à l'opposition ».

9-8) Affaire Dhoudain

Alain Lescoules : *vous êtes coutumier du fait dans l'art de jeter le discrédit sur des gens honnêtes, sachez qu'en la matière nous ne vous lâcherons pas. Il y a plus de six ans vous avez commencé avec mon prédécesseur, puis vous avez continué avec moi au sujet des indemnités et maintenant vous continuez avec Bernard Dhoudain ou encore avec J.C, Le borgne. Nous exigeons que vous mettiez nos amis face à leurs détracteurs ou que vous fassiez un démenti sur ces affaires qui ne sont que des ragots.*

Le maire : j'ai reçu Monsieur Bernard Dhoudain et la discussion a été détendue. Je n'ai jamais prétendu que le permis de construire de Monsieur Bernard Dhoudain était de complaisance ni relayé de quelconques rumeurs le concernant et mettant en doute son honnêteté.

Alain Lescoules : C'est pourtant vos sympathisants, voire colistiers, qui mesuraient la route d'accès de Hountalade pendant la campagne électorale.

9-9) Affaire Laporte

Alain Lescoules : *Lorsqu'on connaît l'engagement de ce garçon le voir traité de la sorte par des gens qui le considèrent comme grassement payé, c'est injuste et immoral. D'autant plus que cela vient d'une personne qui ne partage pas ma conception du social. J'en suis très heureux de ne pas partager les mêmes valeurs que cette dame. Nous n'avons fait qu'appliquer la convention collective et respecter les engagements signés par nos prédécesseurs je le répète concernant les comptes épargne temps. Je n'ai jamais, moi, utilisé des procédés qui relèvent du conflit d'intérêt !*

Le maire : nous sommes dans les dernières démarches pour régler ce dossier et nous voulons rester dans le domaine de l'administratif et du légal.

La salle souhaite prendre la parole au sujet des rythmes scolaires :

Un parent d'élèves : elle n'a reçu aucun questionnaire concernant les rythmes scolaires, non plus que d'autres parents d'élèves.

Monsieur Dussutour : le seul questionnaire envoyé aux parents l'a été pour le choix du mercredi ou samedi matin et est le fait de l'ancienne municipalité.

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 23h15